



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Cooperative Saint-Verny

Question écrite n° 17021

### Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes auxquels est confrontée la coopérative Saint-Verny de Veyre-Monton dans le Puy-de-Dôme. Cette coopérative a réalisé des investissements importants pour se moderniser. Elle avait reçu l'assurance de pouvoir planter une vingtaine d'hectares de vignes chaque année pendant cinq ans afin de rentabiliser ses investissements. Or cet engagement n'est pas respecté. Il lui demande s'il entend donner à la coopérative viticole Saint-Verny une dérogation pour planter en vigne vingt hectares par an pendant cinq ans afin de rentabiliser les investissements réalisés.

### Texte de la réponse

La coopérative viticole Saint-Verny de Veyre-Monton, dans le Puy-de-Dôme, produit l'appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure (AOVDQS) Cotes d'Auvergne. Depuis la campagne 1993-1994, une pause des plantations pour les vins à appellation a été décidée par l'Institut national des appellations d'origine (INAO) et approuvée par le ministère de l'agriculture et de la pêche. En effet, le développement de la production des vins à appellation d'origine a dépassé les dernières années les possibilités de commercialisation tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, et il importe donc de mieux maîtriser le potentiel de production de ces vins. Toutefois, afin de remédier à la situation particulière de certains vignobles, notamment ceux dont le développement ne pose aucun problème de commercialisation, comme c'est le cas de l'AOVDQS Cotes d'Auvergne, et afin de ne pas pénaliser les entreprises qui se sont engagées dans un programme de modernisation, un dispositif assouplissant l'accès aux droits de plantation a été mis en place pour la campagne 1995-1996. Dans ce cadre, il est prévu d'accorder à l'AOVDQS Cotes d'Auvergne un contingent de droits de plantations qui doit permettre à la coopérative Saint-Verny de rentabiliser les investissements réalisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17021

**Rubrique :** Vin et viticulture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 novembre 1994

**Question publiée le :** 25 juillet 1994, page 3722

**Réponse publiée le :** 21 novembre 1994, page 5750